

Communiqué de presse du 13 janvier 2016

Le gel des admissions est inadéquat : les CPS sont favorables à l'examen de solutions alternatives équitables plutôt qu'au droit d'urgence

Après que le Conseil national se soit prononcé en décembre sur l'abrogation du gel des admissions, c'est une action réfléchie qui s'impose plutôt qu'un activisme inconsidéré. Les Cliniques Privées Suisses (CPS) désapprouvent la prolongation indéfinie d'une mesure provisoire au nom du droit d'urgence. Au lieu de cela, elles préconisent d'examiner de manière approfondie des variantes de législation qui favorisent le libre choix du médecin et de l'hôpital plutôt que de l'entraver, et qui garantissent l'égalité de traitement des fournisseurs de prestations.

Les CPS prennent acte avec satisfaction du fait que la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil des Etats (CSSS-E) tient à examiner de manière approfondie les solutions alternatives susceptibles de remplacer l'actuel gel des admissions, lequel est inadapté. Parmi ces solutions figurent également des esquisses de modèles tenant compte de facteurs concurrentiels et favorisant la concurrence par le biais de la structure tarifaire. La Commission a déposé un postulat dans ce sens le 12 janvier. Les CPS demandent au Parlement et au Conseil fédéral l'assurance que l'égalité de traitement des fournisseurs de prestations soit garantie en tout état, indépendamment de leur nature privée ou publique, et que toute discrimination (analogue à celles que génèrent les décisions de certains cantons en matière de listes hospitalières) soit ainsi évitée d'entrée de cause. Il convient par ailleurs de définir les critères de qualité et les exigences en matière de transparence.

Les Cliniques Privées Suisses (CPS) désapprouvent la prolongation du gel provisoire des admissions, inadapté, au nom du droit d'urgence. Malgré l'éternelle prolongation de cet instrument de planification économique, les primes des caisses-maladie ont fortement augmenté. De manière guère surprenante, la densité médicale a évolué parallèlement au montant des tarifs et atteint des pics dans les régions urbaines (Genève, Bâle). A ce jour, le monde politique a rechigné à réguler en profitant des prix du marché. Compte tenu de ces circonstances, il est encourageant que la CSSS-E veuille examiner des solutions alternatives sans œillères ni hâte inutile. Les CPS demandent au Conseil fédéral et au Parlement de débiter ces travaux. En effet, une nouvelle prolongation du gel des admissions, inadapté à la situation, ne mènera nulle part.

Pour tout renseignement, veuillez contacter:

Adrian Dennler, Président des Cliniques Privées Suisses (CPS) +41 79 687 79 97
Guido Schommer, Secrétaire général des CPS, +41 79 300 51 45; info@privatehospitals.ch